



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

**N° 1**

**Objet : Approbation de l'avenant n° 1 au mandat pour l'aménagement de la propriété CATACHOT située à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle**

Le 13 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- Mme Isabelle CANTEGREIL à Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN à M. BAYLAC-DOMENGETROY

Etaient excusés :

- Mme Dominique DEGOS
- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET et Mme Marie DUFOURCQ, chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Dominique ANDRIEU-GUILLARD, chargée de mission, Direction du Tourisme
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU le code de la commande publique,

VU le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SATEL le 20 avril 2021 pour la réalisation de l'aménagement de la propriété « Catachot »,

CONSIDERANT que dans le cadre du mandat susvisé, et compte-tenu de l'état d'avancement du projet de réhabilitation, il convient de prolonger la durée dudit mandat de deux années supplémentaires,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver l'avenant n° 1 ayant pour objet de prolonger la durée du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage susvisé, tel qu'il est joint à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**MARCHE DE MANDAT  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE  
CATACHOT SITUEE A ARJUZANX SUR LA COMMUNE  
DE MORCENX-LA-NOUVELLE**

**Avenant n° 1**

**Marché n° 2021-02**



Entre

**Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du site d'Arjuzanx**, représenté par son Président Monsieur Paul CARRERE,

et désigné ci-dessous par les mots « le Syndicat Mixte »

**Et,**

**La Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (S.A.T.E.L.)**, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric DASSIE,

et désignée dans ce qui suit par les mots « la SATEL »

**Il est d'abord exposé ce qui suit :**

Par convention de mandat conclue le 20 avril 2021, le Syndicat Mixte a décidé de confier à la SATEL un marché de mandat de réalisation de l'aménagement de la propriété CATACHOT pour une durée de deux ans.

Compte tenu de l'état d'avancement du projet de réhabilitation, il y a lieu de conclure le présent avenant qui a pour objet de prolonger la durée dudit mandat de maîtrise d'ouvrage de deux années supplémentaires.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Délai de réalisation de la mission**

Un délai de deux années supplémentaires est accordé à la SATEL afin de mener à bien sa mission.

**Article 2 : Dispositions diverses**

Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées par le présent avenant.

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le

**Pour la SATEL,**

**Frédéric DASSIE**  
Directeur

**Pour le Syndicat Mixte,**

**Paul CARRERE**  
Président du Syndicat Mixte